



BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Chizé-Availles

Novembre 2015

Madame, Monsieur ,

En 1972, les communes de Chizé et Availles sur Chizé décidaient de se rapprocher sous le statut de fusion-association. Le contexte évolue depuis quelques années sous l'impulsion de l'État qui poursuit la réforme de l'organisation territoriale. Régions, communautés de communes, communes sont appelées rapidement à modifier leur géographie. La loi relative aux communes nouvelles pousse encore à diminuer le nombre des communes françaises.

Jusqu'en 2008, 3 membres du conseil municipal étaient élus par les électeurs du bureau de vote d'Availles sur Chizé et 12 membres par ceux du bureau de vote de Chizé. A partir du scrutin municipal de 2014, l'État a supprimé cette disposition. Les listes pouvaient désormais être composées de candidats provenant de n'importe quelle partie de la commune.

Cette modalité entre dans la logique de la réforme territoriale de l'État. En ce sens, il sera proposé au conseil municipal du 26 novembre 2015 la fusion simple de notre commune. Une majorité des deux tiers des membres du conseil sera requise pour valider cette proposition.

A l'heure où les dotations financières de l'État aux collectivités baissent et où les dépenses obligatoires augmentent, cette fusion contribuera aux recherches d'économies structurelles que les communes doivent trouver. La nôtre n'échappe pas à cette démarche.

La modeste activité du secrétariat d'Availles ne permet pas de motiver le remplacement du poste. De plus, les nouvelles procédures administratives de dématérialisation imposées aux collectivités conduisent à regrouper les postes de travail. Un doublon des secrétariats ne pourrait plus être assuré sans un doublement de certaines dépenses d'équipement (logiciels, poste de travail, permanences...). Le conseil municipal examinera comment assurer un service public auprès des personnes qui ne pourraient pas aller au secrétariat de Chizé. Par exemple : déplacement d'un élu pour régler des questions d'état-civil.

Ci-dessous un tableau compare les situations :

Fusion association (cas actuel)	Fusion simple (cas envisagé)
<ul style="list-style-type: none"> • Budget communal voté par le conseil municipal • Registre état-civil séparé • Un maire délégué avec indemnités • Frais de gestion des 2 mairies 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget communal voté par le conseil municipal • Registre état-civil unique géré sur un seul poste de secrétariat • Suppression de la fonction de maire délégué et de son indemnité • Frais de gestion réduits sur mairie annexe

Le maintien du bureau de vote à Availles sur Chizé sera demandé à la Préfecture.

Les associations seront consultées pour proposer une ou plusieurs utilisations pour cette maison commune qu'est la mairie annexe d'Availles sur Chizé. Des idées circulent déjà : maison des associations, lieu d'exposition, éco-musée d'histoire locale...

D Barré, Maire

Nouvelles brèves

Cérémonies du 11 Novembre 2015

Nous vous invitons aux cérémonies du 11 novembre qui seront organisées :

à 10h30 au Monument aux Morts d'Availles sur Chizé,
suivie d'un pot qui se déroulera à la Mairie d'Availles sur Chizé

à 11h30 au Monument aux Morts de Chizé,
suivie d'un pot à la Mairie de Chizé.



Un sentier dans la zone « Jardins Partagés »

Rencontre avec les propriétaires des rives de La Boutonne.

Le conseil municipal a invité le 6 Octobre dernier les propriétaires des terrains situés en rive gauche de La Boutonne et situés entre Availles (amont du moulin de l'Abbaye) et Chizé.

Le but de cette réunion était de les informer et de recueillir leur avis sur un projet de servitude de passage destiné à créer une liaison piétonne entre Availles et Chizé.

Assisté de Maître Delaumône, notaire, le maire a présenté le sujet.

A ce jour, la majorité des propriétaires ne souhaite pas accepter cette servitude de passage.

En ce qui me concerne, je trouve déplorable qu'il n'y ait pas d'union pour améliorer notre territoire. Un de nos seuls atouts étant le tourisme, la nature, ce type d'initiative a pour seul but de mettre notre village en valeur.

Actuellement, nous sommes à la recherche d'un médecin pour remplacer Monsieur QUICHAUD et dans quelques années, à mon départ, s'il n'y a pas de candidat, Karine THOMAS ne pourra rester seule et ira probablement à Brioux/Boutonne.

Nous n'avons que peu d'atouts pour attirer les candidats, aussi j'espère que certaines mentalités évolueront pour le bien de tous.

D. Mounoury

Création d'un sentier communal balisé à partir de la mairie d'Availles

La jeune Elise Chamarre a réalisé un stage dans le cadre de sa formation, sur la commune.

La demande de la mairie est de préparer des tracés de parcours pédestre permettant de profiter pleinement de notre forêt communale. Plusieurs cheminements de longueurs différentes ont été cartographiés par Elise.

Le travail est presque terminé, restera à saisir le Conseil Départemental pour solliciter l'inscription au plan de randonnée et baliser le terrain !

Chantier du marais communal

Après l'ouverture du sentier qui longe le marais communal, les pelles mécaniques sont entrées en action en cette fin d'octobre dans la partie plus retirée.



Cribleuse en action

Cette première phase d'extraction est financée à 100 % par l'APIEEE¹. L'objectif de cette première tranche est d'enlever une partie des gravats (420 m³) déversés il y a 30 à 40 ans et permettre aux eaux de crues de prendre la place.

Ce petit marais un temps considéré comme « dépotoir » jouera de nouveau ses fonctions régulatrices de l'eau. La réhabilitation de ce milieu permettra aux espèces animales et végétales de recoloniser la zone.

Le rôle des zones humides est reconnu par les agences de l'eau, le département, la région, l'Europe et fait l'objet de soutiens financiers.

¹ APIEEE Association de Protection d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement 79170 CHIZE

Jardins partagés

L'entreprise Gaufichon a réalisé la place de stationnement et les allées piétonnes sur le site des jardins partagés (photo ci-contre).

Un puits a été creusé, il permettra un puisage manuel pour un arrosage économe. Les équipements légers seront installés progressivement dans les mois à venir.

La mise à disposition des parcelles est prévue au 7 novembre

(si la météo n'a pas empêché le travail du terrain). Les inscrits recevront un avis.

Le comité de pilotage créé par la mairie se réunira première quinzaine de novembre. Il est composé de l'APIEEE, de membres du CNRS, du syndicat de La Boutonne, du conseil départemental, de l'APPMA anguille Chizéenne, du foyer de vie, de la fédération de pêche des Deux Sèvres, de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le programme d'action envisage la poursuite du chantier en 2016 et 2017.

L'un des autres objectifs est de nettoyer les canaux de bordure et pouvoir en période de hautes eaux aller en barque jusqu'à La Boutonne.

L'entreprise Champigné a extrait et criblé les pierres sur le chantier. Une grosse partie des matériaux a été utilisée pour créer un espace stabilisé face à l'épicerie (hors zone inondable).



Un nouvel espace stabilisé pour stationner

Ce sont ainsi plusieurs rotations de semi-remorques qui n'ont pas eu à être transportées jusqu'à la plate-forme de traitement à Celles/Belle.

Ensemble, fleurissons la commune



Pour protéger la santé des habitants et les ressources en eau de la commune (Boutonne et captage d'eau potable), la municipalité de Chizé n'utilise quasiment plus de pesticides, devant de peu l'interdiction de leur usage pour les collectivités au 1^{er} janvier 2017.

Par conséquent, des plantes spontanées poussent là où elles ne sont pas toujours désirées. Et si plutôt que de subir certaines de ces plantes nous décidions d'en accueillir ?

Vous avez probablement remarqué que certaines rues de Chizé étaient fleuries de roses trémières, de valérianes, de pavots de Californie, autant de plantes qui sont les bienvenues au pied des murs. Pour développer ce fleurissement, nous vous proposons aujourd'hui des sachets de graines de fleurs adaptées à ces espaces ensoleillés, secs et caillouteux.

En participant à cette opération, vous contribuerez à protéger la santé, l'eau et à embellir la commune. Si chacun sème à l'automne quelques petites graines au pied d'un mur, nous aurons dès le printemps des

allées fleuries au cœur des villages.

Le mélange que nous vous proposons est constitué de plusieurs variétés de fleurs adaptées aux conditions difficiles des pieds de murs. Leur implantation est préférable à l'automne après un léger griffage du sol pour mettre les graines au contact du sol. Quelques poignées de terre du jardin ou de terreau et un petit arrosage au semis pourront les aider à s'installer. Si les conditions leur sont favorables, elles se ressèmeront d'elles-mêmes.

Si vous souhaitez participer à cette opération, nous distribuerons aux habitants de la commune des sachets de graines, **le samedi 07 novembre à partir de 11h00** à l'occasion du lancement des jardins partagés rue Duguesclin. La distribution aura lieu dans le local de l'ancienne poste face à l'épicerie.

Des sachets seront également disponibles 15 jours en mairie pour celles et ceux qui n'auraient pu venir le 07 novembre.

R. Rambaud